



Trilogie : la pêche électrique interdite au 30 juin 2021

Publié le 14/02/2019 10:00 | Mis à jour le 14/02/2019 12:25

Réunis en trilogie, ce mercredi 13 février à Strasbourg, les négociateurs du Parlement européen, du Conseil des États membres et de la Commission européenne ont réussi, tard en soirée, à trouver un accord pour interdire la pêche électrique.

Concrètement, « **la pêche électrique sera totalement interdite aux navires de pêche de l'Union européenne dans toutes les eaux qu'ils fréquentent, y compris en dehors de l'UE, au 30 juin 2021** ». À cela s'ajoute la possibilité pour les divers pays de l'UE d'« **interdire ou restreindre** » immédiatement cette pratique dans leurs eaux territoriales. Le texte négocié devra encore être validé par le Parlement réuni en séance plénière et par le Conseil.

« **Le chemin parcouru est gigantesque**, a aussitôt commenté Claire Nouvian, présidente de Bloom, entourée de fileyeurs des Hauts-de-France qui ont fait le déplacement. **Nous revenons de loin. Nous avons entièrement retourné l'écosystème politique en notre faveur et la négociation ce soir n'a quasiment porté que sur la date de l'interdiction, plus personne ne remettait en cause son principe** ».

« **Au gouvernement français de prendre ses responsabilités** », a également demandé la députée européenne Isabelle Thomas (groupe social-démocrate).

Benoît LOBEZ